

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 Novembre 2016

Association « Soutien aux Patients en Précarité Nord Isère (SPPNI) » régie par la loi du 1er Juillet 1901 et son décret d'application du 16 Août 1901.

Siège social : SPPNI, CABINET DOCTEUR JOURNET 1^{ER} ETAGE, 75 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 38090 VILLEFONTAINE.

L'Assemblée Générale ordinaire a eu lieu le 26 novembre 2016 au café-Restaurant l'Epicerie, 24 cours Albert Thomas, 69008 Lyon, à 14 heures.

La convocation a été adressée par mail aux personnes ayant signifié leur intention d'adhérer à l'association.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Rappel et discussion sur l'origine, l'objet et le projet de l'association
- 2) Fixation du montant des cotisations
- 3) Nomination des membres du conseil d'administration
- 4) Nomination des membres du bureau
- 5) Désignation de la ou les personne(s) habilitée(s) à ouvrir et faire fonctionner le compte de l'association
- 6) Etablissement du règlement intérieur
- 7) Questions diverses.

Le bureau était composé du Président, Gilles Flamant, du secrétaire, Eddy Yedy Moko, du trésorier, François Journet.

Neuf personnes étaient présentes : Béatrice DERIES, Gilles FLAMANT, François JOURNET, Laure MOLIN, Gilles MUNOZ, Marion THOUROUDE, Eve TOGNET, Eddy YEDI MOKO, Junior ILENDIA, dont huit membres de l'association.

Huit personnes absentes et représentées, tous membres de l'association : François DELESCLUZE, Etienne DIALLO, Maty DIALLO, Keith Hodson, Etienne JOURNET, Odile JOURNET, Béatrice LEFORT, Jacques MARBLE.

L'annonce de l'AG ordinaire a été faite par mail avec transmissions des documents suivants : Statuts de la SPPNI, PV de l'assemblée constitutive, Proposition de règlement intérieur, récépissé de l'enregistrement de la préfecture, LDC (liste des personnes en charge de l'administration).

Résumé des débats et des interventions :

Un rappel de la situation à l'origine de la création de l'association a été fait par le trésorier : l'accueil en cabinet de psychiatrie libérale de patients en précarité, souvent déboutés de leur demande d'asile et faisant une demande de titre de séjour pour divers motifs, dont celui des soins, confronte à des difficultés de survie pour ces patients (problèmes d'alimentation, d'hébergement, besoins financiers pour accéder aux soins (trajets à financer) et aux nombreuses démarches administratives indispensables pour améliorer leur situation et garder l'espoir de sortir de la précarité) ; les aides publiques (CCAS, 115) et surtout associatives caritatives ne suffisent pas pour aider ou prendre en charge l'ensemble de ces besoins prioritaires et le besoin d'une caisse associative pour répondre à certaines urgences, en complément des aides existantes, apparaît crucial, pour des raisons humanitaires et pour permettre les soins. L'activité de cette association vise des aides complémentaires et s'adresse à des patients suivis en Nord-Isère, en particulier pour motifs psychiatriques. Le but est d'améliorer la prise en charge des patients et le soin, en séparant au mieux les fonctions du soin spécifique par un soignant d'aides prioritaires qu'il peut être amené à fournir dans ces situations de précarité.

Le fonctionnement de l'association, le règlement intérieur proposé, la composition du Conseil d'administration, les modalités d'ouverture de l'association à d'autres membres, les questions des dons et dépenses de l'association ont été discutées par l'ensemble des participants.

Une discussion a permis aux membres présents de commenter cette situation et de préciser le fonctionnement de l'association.

Les résolutions suivantes ont été soumises aux voix :

1- Fixation du montant des cotisations :

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 5 euros à l'unanimité (16 voix).

2- Nomination des membres du conseil d'administration

Sont nommés au Conseil d'Administration pour une durée de trois ans, à l'unanimité : Béatrice DERIES, Gilles FLAMANT, François JOURNET, Laure MOLIN, Gilles MUNOZ, Marion THOUROUDE, Eve TOGNET, Eddy YEDI MOKO.

3- Nomination des membres du Bureau :

Sont nommés à l'unanimité comme membres du bureau pour une durée de trois ans : Gilles Flamant, Président, Eddy Yedi Moko, secrétaire, François Journet, Trésorier.

4- Désignation de la ou les personne(s) habilitée(s) à ouvrir et faire fonctionner le compte de l'association :

Sont désignés à l'unanimité pour ouvrir et faire fonctionner le compte de l'association : Gilles Flamant, Président et François Journet, Trésorier. L'ouverture du compte est envisagée pour le mois de décembre afin de permettre au plus vite la réception des dons et des cotisations.

5- Etablissement du règlement intérieur :

Le règlement intérieur est établi et voté à l'unanimité.

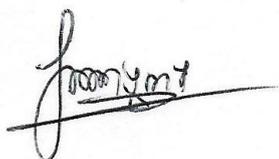
Le Président

Gilles Flamant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles Flamant', with a stylized flourish at the end.

Le Secrétaire

Eddy Yedi Moko

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eddy Yedi Moko', with a long horizontal stroke extending to the right.